

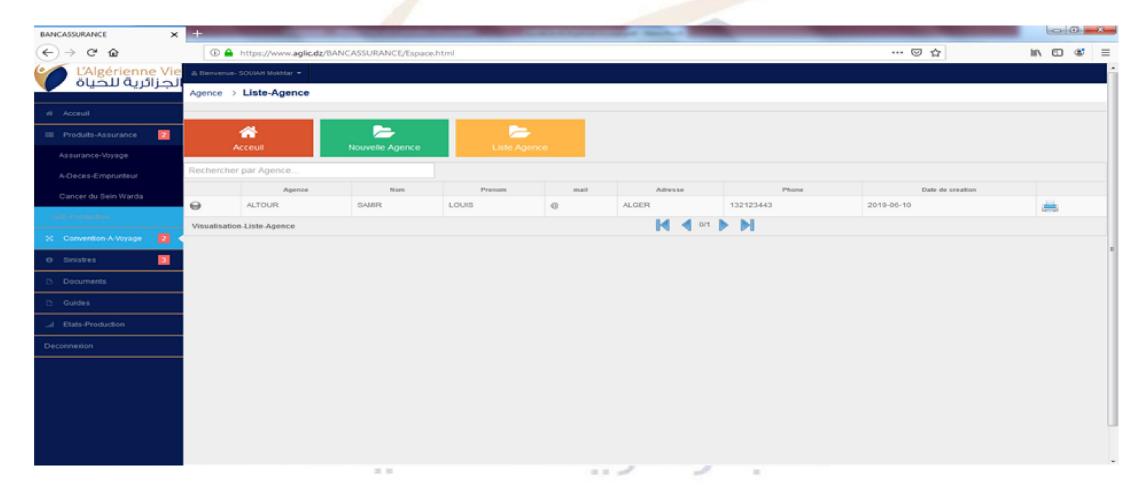
GUIDE DE SOUSCRIPTION

Assurance Voyage et Assistance AVA

Convention Agence de voyage

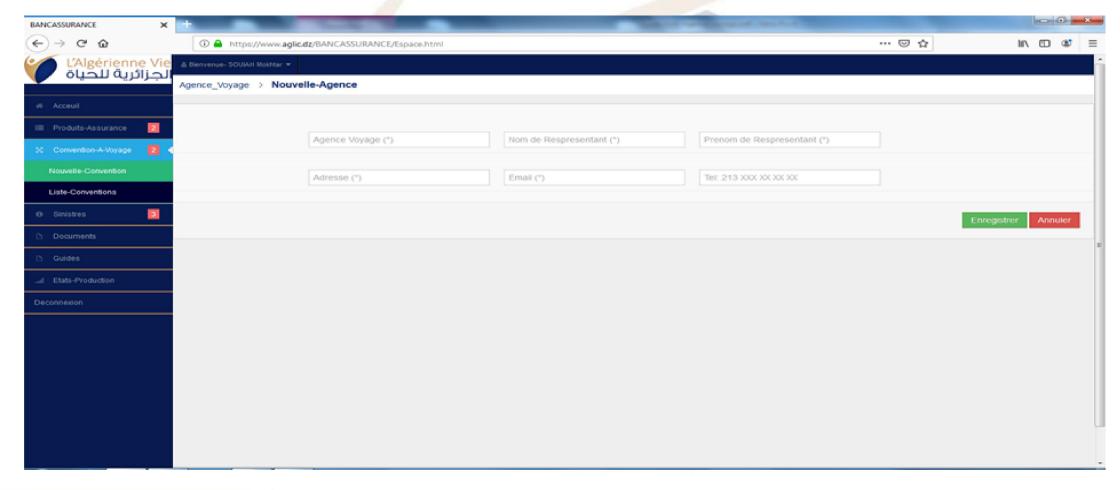


Placer le curseur de la souris sur la barre d'outils « Agence Voyage » :

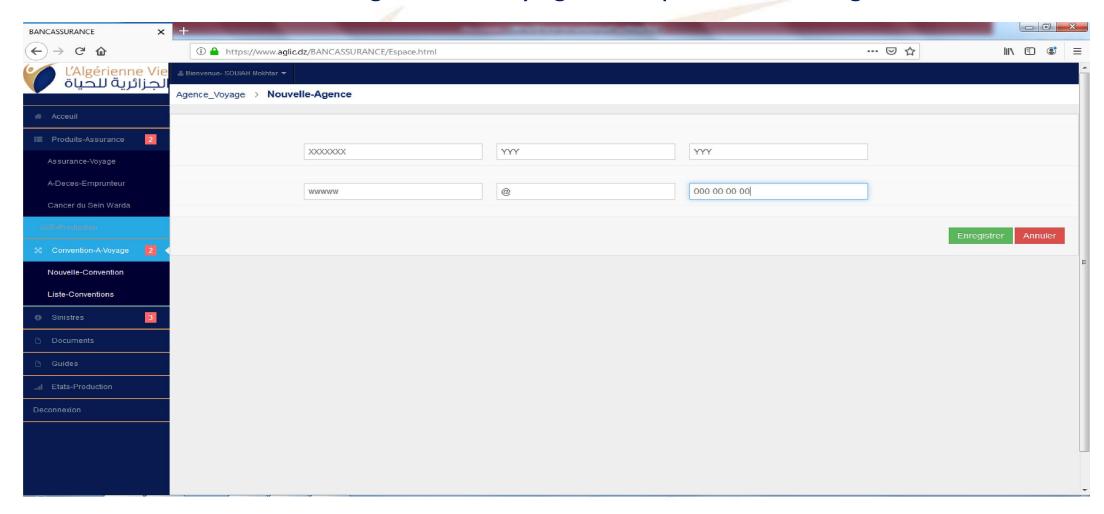




Pour l'intégration d'une nouvelle convention, on doit créer une nouvelle agence (Conventionnée) en cliquant sur le sous-menu nouvelle agence :

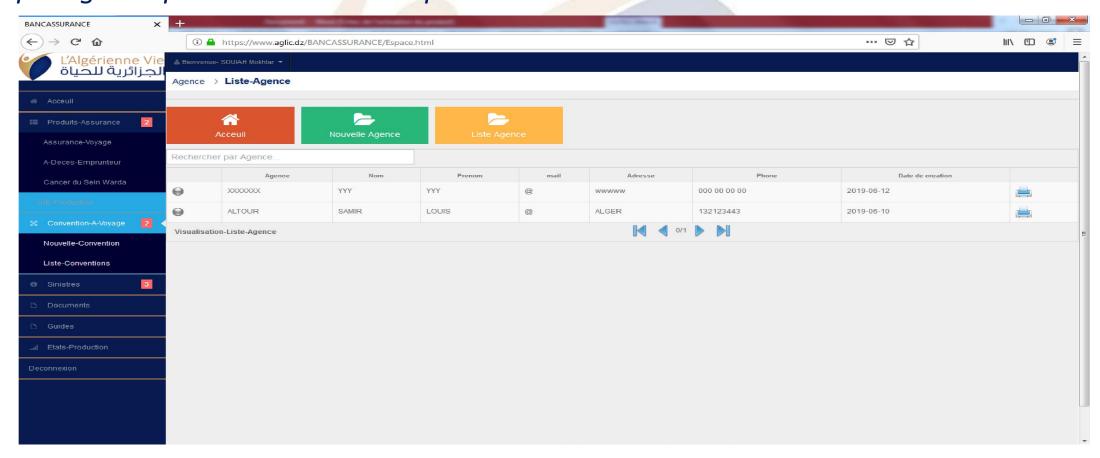


Introduire les cordonnées de l'agence de voyage et cliquer sur « enregistrer ».





Après avoir enregistré la nouvelle agence de voyage, la liste de toutes les agences conventionnées est affichée, il suffit de cliquer sur le bouton « **imprimer** » devant chaque agence pour visualiser et imprimer la convention.





Imprimer la convention en trois (03) exemplaires :

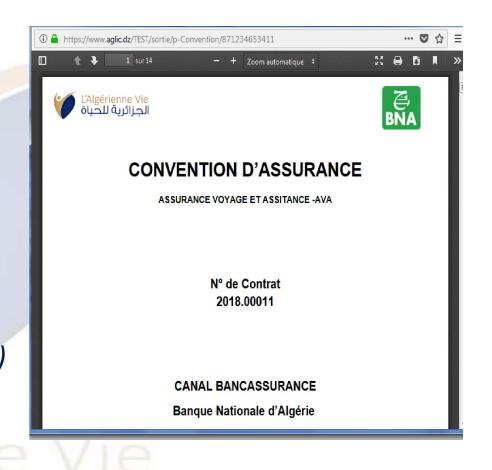
- Un (01) exemplaire de l'agence de voyage ;
- Un (01) exemplaire pour l'agence BNA;
- Un (01) exemplaire pour l'Algérienne vie.

Apposer sur les trois (03) copie de la convention

- Le cachet et la signature bancassurance

du cadre souscripteur ayant la carte UAR.

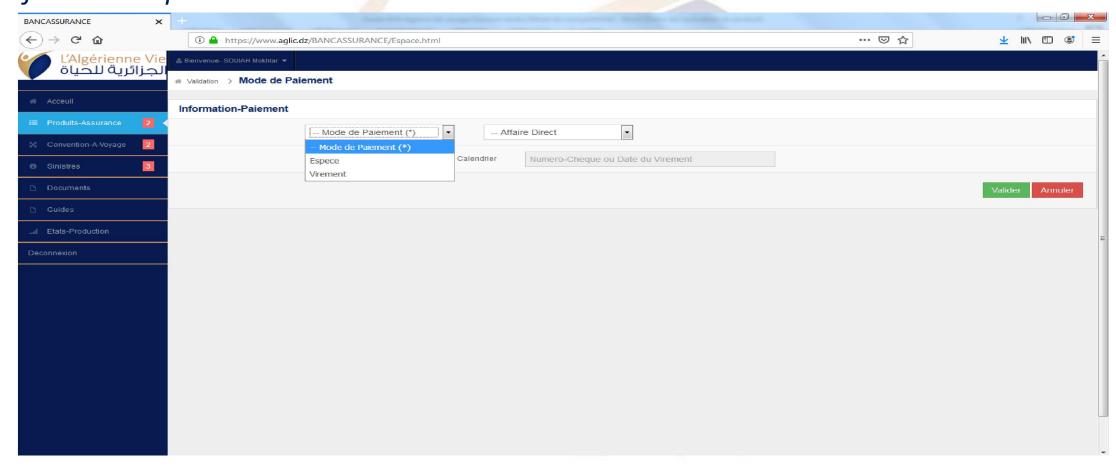
-Le <u>cachet et la signature</u> du représentant (gérant) de l'agence de voyage.





SOUSCRIPTION

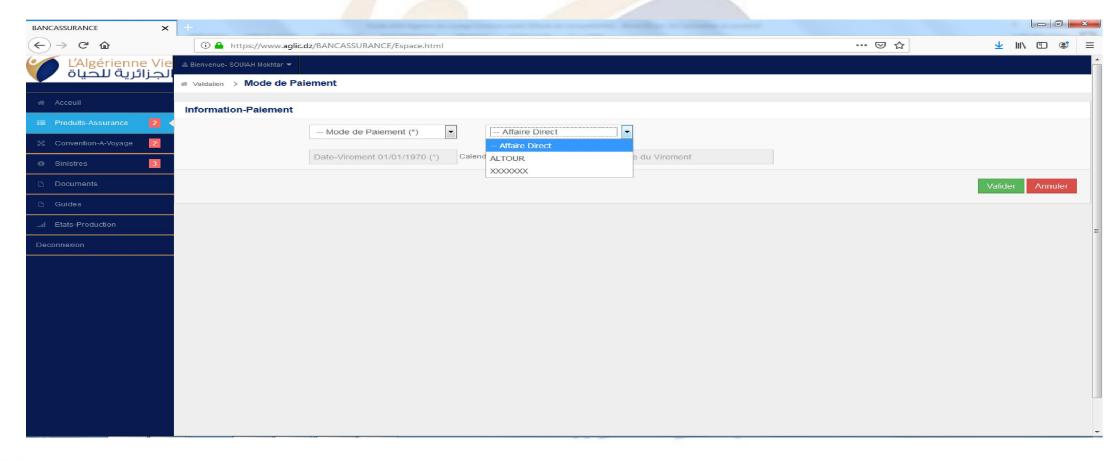
Les étapes de la souscription qui reste sont semblables à celle utilisée habituellement Sauf dans l'étape « Validation ».





SOUSCRIPTION

Après le choix du mode de paiement, selectionner l'agence de voyage (apporteur d'affaire).





SOUSCRIPTION

Très important:

- Les contrats souscrits pour les autres clients (hors agences de voyage) doivent être enregistrés en « Affaire Directe »;
- chaque souscription établie pour le compte de l'agence de voyage doit mentionnée le nom du souscripteur(représentant/gérant de l'agence), désigné préalablement dans la convention;
- L'agence de voyage ne peut bénéficier de la participation bénéficiaire (commission à verser à l'agence de voyage) si le cadre souscripteur BNA n'a pas sélectionné la dites agence lors de la validation du contrat d'assurance.

